

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte-rendu séance précédente

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compte-rendu séance 1 du 25/09/25.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 14:57:07

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement intérieur du conseil d'administration 2025-26.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 14:58:14

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 09/10/2025.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 14:59:14

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2025
Réuni le : 04/11/2025
Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'attribution des logements de fonction proposée pour l'année scolaire 2025-2026..

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

2025-26 : attribution des logements de fonction concédés par nécessité absolue de service :

logement n°1 - rez-de-chaussée/1er étage - F5, 99m2 - agent territorial, Tatiana MAUSOLE, à compter du 20/01/2023

logement n°2 - rez-de-chaussée/1er étage - F5, 99m2 - secrétaire générale, adjointe du chef d'établissement, Aurélie JOUBERT TRUC-VALLET, à compter du 01/11/2022

logement n°3 - 2ème étage - F5, 99m2 - principal, Philippe CAILLET, à compter du 01/09/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:00:58

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécuté le 21/11/25

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis figurant en annexe du code de la commande publique conformément aux articles L2123-1 et R2123-1.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:03:01

BIEN_20252026_19_0380067S_251110093556

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 19

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dematerialisation des actes des EPLE

Nom : Andres

Prénom : Christine

Signé le : 10/11/2025 09:35:56

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs dégradations pour l'année 2026 :

Manuels scolaires :

Perte : 25€

Détérioration d'un manuel neuf : 6€

Détérioration d'un manuel de plus d'un an : 3€

Livres du CDI ou livres en série :

Perte : 10€

Détérioration : 3€

Vaisselle :

Grande assiette cassée : 2€

Petite assiette ou verre cassé : 1,50€

Protège "laissez-passer" élève :

Perte ou détérioration : 1,00€

Badge d'accès demi-pension :

Perte ou détérioration : 4€

Badge d'accès collège :

Perte : 15€

Clé collège :

Perte : Remboursement de la clé au prix d'achat en vigueur

Toute dégradation au sein du collège :

Remboursement de l'objet et/ou des matériaux pour la réparation, la remise en état ou le remplacement au prix d'achat en vigueur ou paiement de la facture relative aux réparations.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Démocratisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:03:53

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de participation du Service de Restauration et d'Hébergement aux charges communes,
budg
t 2026

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le taux de participation du service de restauration et d'hébergement aux charges communes pour l'exercice 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Charges communes pour l'exercice 2026 : taux de participation du Service de Restauration et d'Hébergement aux charges communes : 25%.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Démocratisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:05:16

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition, viabilisation SRH, budget 2026

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les clés de répartition présentées permettant la mise en place des lignes budgétaires de viabilisation du Service de Restauration et d'Hébergement du budget 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

SRH : clés de répartition, Viabilisation du Service de Restauration et d'Hébergement, budget 2026

Eau : 65% des dépenses totales

Electricité et gaz : 9% des dépenses totales

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dematerialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:06:20

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécuté le 21/11/25

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ACAF, ascenseur : contrat d'entretien de l'ascenseur avec l'entreprise ACAF pour une durée de 2 ans. Date d'effet : 01/01/26

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_23_0380067S_251110093257

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ACAF, ascenseur : co

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 23

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dematerialisation des actes des EPLE

Nom : Andres
Prénom : Christine
Signé le : 10/11/2025 09:32:57

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécution le 21/11/25

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ACAF, monte-charge : contrat d'entretien du monte-charge avec l'entreprise ACAF pour une durée de 2 ans. Date d'effet : 01/01/26

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuis : 0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:08:46

BIEN_20252026_24_0380067S_251110093227

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ACAF, monte-charge :

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 24

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dematerialisation des actes des EPLE

Nom : Andres
Prénom : Christine
Signé le : 10/11/2025 09:32:27

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécution le 21/11/25

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Réseau Centre Isère", groupement de services : convention d'adhésion au groupement de services "Réseau Centre Isère" piloté par le Lycée Ferdinand Buisson de Voiron permettant aux établissements de formation du secteur et du Centre d'Information et d'Orientation de Voiron l'organisation d'actions et de projets communs d'orientation à destination des élèves.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 06/11/2025 15:09:36

BIEN_20252026_25_0380067S_251110093158

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés "Réseau Centre Isère

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 25

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : A l'avenir, il conviendra de veiller à ce que les décisions soient rendues exécutoires avant la mise en oeuvre de la convention.

Dém'Act

Dematèrialisation des actes des EPLE

Nom : Andres

Prénom : Christine

Signé le : 10/11/2025 09:31:58